



Acte sous seing privé fait sous la menace

Par sru14229

bonjour

ma voisine à trompé son conjoint (pacser) et celui ci fou de rage lui a fait le deal suivant : tu me donnes ta part de maison en signant ce papier sous seing prive et moi je te laisse la garde de tes enfants .sinon tu n'auras pas tes enfants!

ne voulant pas perdre ses gamins, elle a signé une lettre comme quoi elle donnait sa part à son conjoint pacsé. il lui a donc laissé ses enfants 15 jours chacun
aujourd'hui il a vendu la maison et va recevoir l'argent de la vente.
elle est sans le sous au chômage, peut elle revenir sur son acte et si oui quels motifs peut elle donner pour faire annuler cet acte définitivement et toucher sa part . merci beaucoup les amis pour les infos

Par salutation

Bonjour,

le cas de votre voisine est spécifique , d'autant qu'il faudrait avoir davantage de détails pour apporter une réponse , tel que le contenu de l'acte sous sein privé,
je lui conseille de consulter un avocat,
si elle est sans sous et au chômage une aide juridique totale peut lui etre accordée.

Par sru14229

bonjour

le detail de la lettre est je cede la part de la vente de ma maison à mon ex conjoint en echange de la garde de mes enfants et de la voiture
merci

Par salutation

Bonsoir ,

il semblerait dans ce cas qu'il y est eu extorsion.

L'extorsion est le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

Il faut impérativement s'en remettre à la justice.
Consultez un avocat!

Par sru14229

merci je vais lui dire